

Stablex



DÉMARCHE DE PRÉCONSULTATION — RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE NO.6

Séance no.1 : information et création d'un comité consultatif



Document rédigé par



Compte rendu

Version validée

Octobre 2019

Table des matières

1. Ouverture et mot de bienvenue — Tour de table sur les attentes	1
2. Présentation du déroulement de la rencontre	2
3. Présentation de Stablex et du projet de développement	2
4. Présentation et échange sur la proposition de démarche de préconsultation en parallèle de la PÉEIE	8
5. Présentation et validation de la composition du comité	9
6. Retour sur la composition, en plénière	10
7. Grandes lignes des règles et modalités de fonctionnement	10
8. Appréciation et mot de la fin	13
ANNEXE 1 : Ordre du jour	14
ANNEXE 2 : sondage portant sur le mandat et le rôle du comité	16

1. Ouverture et mot de bienvenue — Tour de table sur les attentes

M. Pierre Légo, directeur santé-sécurité et environnement accueille les participants. Il est accompagné par Mme Tania Tzakova, directrice adjointe environnement et par M. Michel Perron, directeur général.

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) assurera l'animation des rencontres du comité. Son rôle est d'être le gardien de la démarche de préconsultation, tout en s'assurant du partage du temps de parole et du respect des idées de chacun des participants. Transfert est représenté par M. Alex Craft et Mme Rébecca Gelly-Cyr qui faciliteront la rencontre, et Mme Marie Réveillé qui agit en tant que rapporteur.

L'assemblée confirme que ce mode de fonctionnement lui convient.

M. Alex Craft rappelle que la rencontre vise à présenter le projet de réaménagement de la cellule no.6 ainsi que la démarche de préconsultation qui l'accompagne. Il demande à chacun des participants de présenter brièvement leurs attentes ou leurs questionnements :

Synthèse des préoccupations exprimées par les participants :

1. Questionnements et inquiétudes sur la nappe d'eau de façon générale : la qualité de l'eau dans les puits des résidents ; la circulation de l'eau et plus particulièrement la contamination possible des eaux de surface et des eaux souterraines ;
2. Questionnements sur l'infiltration possible à travers les membranes des cellules de placement et l'impact des opérations de Stablex dans le temps ;
3. Inquiétudes sur les odeurs, notamment près de la cellule no. 5 ;
4. Interrogations sur les suivis environnementaux lorsque l'usine sera fermée ;
5. Questionnements et inquiétudes sur la santé pour la population de Blainville ;
6. Interrogations sur les impacts du projet notamment pour le voisinage, et plus spécifiquement, sur la zone tampon (son utilisation pour d'autres usages et son altération).

À noter :

7. Plusieurs participants sont présents par curiosité et intérêt personnel pour les projets de développement à Blainville et l'environnement de façon générale ;
8. Certains participants qui siègent au comité de suivi ou au comité de bon voisinage ;
9. Plusieurs participants sont à la fois des représentants d'organisations ou d'institutions et des résidents de Blainville.

Question	Réponse de Transfert
Est-ce qu'il y aura un compte-rendu de la rencontre et des questions posées ? Est-ce que cela sera accessible sur le site internet ?	Oui. Il y aura un compte-rendu des faits saillants, mais ce ne sera pas un procès-verbal. Le compte-rendu : <ul style="list-style-type: none"> - Sera validé par les membres du comité avant d'être rendu public ; - Ne nommera jamais les personnes afin qu'elles se sentent libres de s'exprimer ; - Va permettre de s'assurer qu'il y a un suivi des préoccupations exprimées.
Quel est le calendrier du projet ? Quelles sont la durée et les différentes étapes prévues ?	Ces différents éléments vont être présentés à la rencontre aujourd'hui.
Le permis du ministère est-il en cours d'émission ? La zone tampon restera-t-elle la propriété de la ville ? A-t-on des études géotechniques en profondeur ? Sait-on comment l'eau circule ?	Le projet va être présenté plus en détail aujourd'hui.
Suivi	Échéancier
Les différentes préoccupations des participants vont être intégrées dans la liste des thèmes à traiter de façon plus approfondie au cours de la démarche de préconsultation.	Les membres procéderont au choix des thèmes lors de la prochaine rencontre.

2. Présentation du déroulement de la rencontre

M. Alex Craft présente le déroulement de la soirée et demande à M. Pierre Légo de présenter le projet avant de procéder à la création du comité.

3. Présentation de Stablex et du projet de développement

M. Pierre Légo revient sur la création de Stablex, son historique et son expertise en Amérique du Nord. Il explique ensuite le procédé de traitement en mettant notamment l'accent sur les contrôles qui sont effectués à chacune des étapes et sur la prévention des risques.

Lors de la présentation du projet, il rappelle que celui-ci vise à s'éloigner des espaces résidentiels situés autour du site. Il présente les bénéfices du réaménagement et les différentes infrastructures requises. Il détaille les spécificités du terrain visé par le réaménagement.

De nombreuses questions sont posées par les participants et sont répondues au fur et à mesure par M. Pierre Légo et Mme Tania Tzakova.

Question	Réponse de Stablex
Les résidus industriels et les sols contaminés qui arrivent sur le site peuvent-ils être recyclés ? Est-ce que vous pourriez traiter les nouvelles batteries par exemple ?	Stablex intercepte certaines matières qui peuvent être envoyées au recyclage. Pour le cas des nouvelles batteries à base de lithium, il faut les envoyer dans l'Ouest canadien pour qu'elles puissent être recyclées.
Quand vous parlez de boues, s'agit-il des boues d'épuration ?	Beaucoup de nos clients ont déjà recyclé au maximum leurs résidus. Nous recevons ce qui ne peut plus l'être, comme les boues de traitement d'eau industrielle.
De quoi est faite la membrane des cellules ?	Les cellules no. 1, 2, 3 et 4 n'ont pas de membrane au fond. Une membrane fait partie du recouvrement de la cellule pour empêcher l'eau d'y entrer. La cellule no. 5 dispose d'une membrane au fond et la future cellule no. 6 en aura une également. Les détails de la conception d'une cellule seront abordés dans les prochaines rencontres.
Sous la cellule no. 5, s'il y a une membrane est-ce que l'épaisseur habituelle d'argile que vous mettez habituellement prévalait ?	Oui, il y a les deux, une membrane en plus de 10 m d'argile.
Concernant la cellule no. 6, aura-t-on des études de sol comme celles réalisées lors de la création de Stablex dans les années 80 ? Le gravier présent en dessous de l'argile dans le sol peut-il contaminer le lac Fauvel ? Pour quelle raison souhaitez-vous mettre une membrane, le terrain est-il moins adéquat ?	Des forages ont été réalisés et le terrain prévu est propice. Les résultats des études vous seront partagés. Des experts seront invités à participer aux prochaines rencontres et ils pourront répondre plus spécifiquement à ces questions.
Vous avez parlé de récupération d'eau de pluie et de ruissellement. Quels sont les résultats d'analyses ? Si l'eau n'était pas récupérée, que se passerait-il pour l'environnement ? Quel serait l'impact de ces eaux ?	Les analyses témoignent d'une alcalinité (pH élevé). Nous utilisons beaucoup de chaux en plus des matières cimentaires qui en contiennent. Les eaux de pluie s'en imprègnent et elles sont systématiquement récupérées et réutilisées dans le procédé <i>stablex</i> , ou bien elles sont traitées avant d'être rejetées.
Que se passera-t-il lorsque vous ne serez plus là ? Ce site sera-t-il un site orphelin, comme certains sites miniers ?	Nous avons toujours géré la cellule no.1, fermée depuis de nombreuses années. Une fois fermée, il n'y avait plus d'eau de ruissellement.
Lorsqu'une cellule est fermée, la gestion de l'eau de pluie n'est donc plus nécessaire ? Seules les cellules qui ne sont pas encore fermées présentent un danger ?	Non, la gestion de l'eau de pluie n'est plus un enjeu, lorsque la cellule est fermée. Nous pourrions faire appel à un expert pour qu'il puisse expliquer en détail la gestion des eaux.

Question	Réponse de Stablex
Que devient le sol retiré, lorsqu'une cellule de placement est construite ?	Nous remettons une partie de l'argile et du terreau dessus lorsque nous fermons la cellule. Nous utilisons le sable pour nos activités (entretien, nettoyage). Nous avons trop d'argile à réutiliser, cela fait d'ailleurs partie du projet de savoir ce qui va en être fait.
Lorsque vous faites des tests dans le sol comme les « carottes », tout est-il neutralisé ? La boue devient-elle un ciment ? Depuis 1983, rien ne se dégage quand vous testez ?	Rien ne se dégage depuis 1983.
Qu'est-ce que le « capage » ?	Il s'agit de plusieurs couches (argile, membrane, terreau, etc.) disposées sur la cellule pour la fermer.
Vous disiez avoir un problème d'excédent d'argile. Celui qui s'occupait de cela dans les années 90 déchargeait sans aucune permission. Aujourd'hui, plusieurs constructions se retrouvent sur un banc d'argile.	Nous allons faire très attention. Rien ne sera réalisé sans les autorisations requises.
Est-ce que le Ministère (de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) vient souvent ?	Oui, régulièrement. Ses représentants viennent nous voir sans préavis. Ils ont d'ailleurs une clé pour entrer chez Stablex. Le Ministère est le bienvenu depuis 1983.
Les cellules no. 1, 2, 3 appartiennent-elles toutes au Gouvernement du Québec ? La cellule no.5 aussi ?	Le terrain sur lequel se trouvent toutes les cellules actuellement appartient au Gouvernement du Québec.
M. Alex Craft demande à Stablex d'expliquer pourquoi le gouvernement est propriétaire de l'ensemble du site sur lequel se trouvent les cellules.	À l'époque, le Bureau d'audience publique sur l'environnement avait recommandé que le gouvernement soit propriétaire afin de garantir un suivi des opérations réalisées sur le site.
À l'époque, le site d'Orica n'appartenait-il pas au gouvernement fédéral ?	Avant que Stablex ne s'installe sur son site, la propriété était aussi fédérale, puis elle est devenue provinciale. Le site projeté pour la cellule no. 6 appartient à la ville de Blainville présentement, mais était également une propriété fédérale auparavant.

Question	Réponse de Stablex
À qui appartient la zone tampon ? À qui appartiendra la cellule no. 6 ?	La zone tampon actuelle appartient à la Ville de Blainville. Pour la cellule no.6, Stablex propose de se porter acquéreur et va en faire la demande au gouvernement. C'est toutefois possible que le celui-ci souhaite privilégier un modèle similaire au modèle actuel du site, dans lequel il est propriétaire des terrains.
Quels seraient les avantages d'avoir Stablex propriétaire du terrain ?	En Amérique du Nord, une certaine partie des sites de placement appartiennent à l'État, d'autres à des entreprises privées. Dans les deux cas, ça peut fonctionner. Il faut s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour s'en occuper à perpétuité. Ce qui change c'est la responsabilité légale.
Avez-vous une réserve pour la gestion du site à la suite à la fermeture de Stablex ?	Nous avons mis en place un fonds suffisant pour gérer les cellules actuelles dans le cadre d'un modèle où l'état est propriétaire du site. Si Stablex devient propriétaire du site, le fonds devra être ajusté en conséquence.
Il n'est pas possible de planter des arbres, il faut que ce soit étanche, c'est vaste.	Oui, nous faisons beaucoup de suivi, d'entretien et de tests.
C'est Stablex qui s'occupe des cellules fermées ?	Oui, pour l'instant c'est uniquement Stablex qui s'en occupe. (Un participant rappelle ensuite un décret datant de 1981 qui évoque une réserve sur 25 ans indexée au coût de la vie.)
Les cellules fermées sont-elles des terrains condamnés à perpétuité ou bien est-il possible d'en faire quelque chose ?	Il n'est pas possible de creuser mais il est possible d'utiliser les terrains pour faire quelque chose en surface, avec des dalles flottantes par exemple.
Est-ce qu'il y a des émanations de gaz provenant des cellules ?	Non, car nous ne recevons pas de matières organiques comme les sites d'enfouissement de déchets domestiques.
Est-ce qu'il y a une limitation d'usage sur les anciennes cellules ?	Il n'y a pas de restrictions d'usage dans les autorisations mais il n'y a pas d'autorisations non plus. Il ne faut pas compromettre le « capage » des cellules.
Après le départ de Stablex, combien coûtera l'entretien ? Admettons qu'il y ait une réserve de 1 M\$ par année et que cela coûte 10 M\$, que se passera-t-il ?	Nos prévisions sont basées sur une hypothèse d'un terrain qui appartient à l'État. C'est difficile d'évaluer ce coût sur la base d'un autre modèle financier.
Si le terrain vous appartient, il faudra que vous donniez des précisions sur ce que représente financièrement l'entretien du terrain.	M. Alex Craft confirme que c'est une pratique aujourd'hui observable dans le secteur minier.

Question	Réponse de Stablex
Évaluez-vous le risque sismique des terrains ?	Oui. D'ailleurs, on nous a indiqué que l'argile résistait bien aux tremblements de terre.
Avez-vous une assurance ? À qui est-elle fournie ?	<p>Oui, nous sommes soumis au Règlement sur les matières dangereuses. Nous fournissons nos preuves d'assurance au Ministère, cependant une vérification serait requise pour savoir si elles sont également transmises à la ville de Blainville.</p> <p>M. Alex Craft demande à Stablex s'il est possible d'avoir accès aux preuves d'assurances. M. Pierre Légo le confirme.</p>
Qui est responsable en cas de désastre sur le terrain de l'usine ?	C'est Stablex. Stablex est le propriétaire de l'usine.
Je comprends que vous avez des mesures de protection concernant l'eau. Y a-t-il cependant des signes observables par les citoyens ? Comment pourrions-nous savoir s'il y avait un problème ?	<p>Hormis les suivis que nous continuons de réaliser, il n'y a pas de signes observables concrètement par les citoyens. Nous réalisons des tests que nous envoyons au Ministère.</p> <p>Nous pourrions faire venir un expert en hydrogéologie qui serait en mesure d'expliquer ce qu'il se passe avec l'eau dans la région : sa provenance, les impacts possibles, etc.</p> <p>M. Alex Craft demande s'il sera possible pour l'expert de fournir des informations sur le sens de l'écoulement. Stablex confirme.</p>
Les autres espaces du site, comme les zones tampons, sont-ils réglementés ?	Ils ne sont pas réglementés mais un décret les protège. Elles sont là pour prévenir les nuisances possibles comme le bruit, le camionnage, etc. car il y a des opérations sur les terrains des cellules.
Est-ce que le sol de la voie ferrée est contaminé ?	Oui probablement, à cause du transport ferroviaire, mais c'est une contamination locale.
Quel est votre plan B, si la cellule no.6 ne se faisait pas sur le site projeté ?	Nous allons réaliser la cellule no. 6 là où elle est déjà autorisée mais sa durée de vie sera plus courte et elle ne sera pas éloignée des résidences.
Il n'y aurait donc pas de consultation pour réaliser cette cellule ?	Non, car elle est déjà autorisée. Nous pourrions donc procéder.

Question	Réponse de Stablex
Si le plan initial était déjà approuvé, pourquoi avez-vous changé d'avis ?	Pour éloigner la cellule des résidences. Lorsque nous avons commencé à remplir la cellule no. 5, nous avons eu des épisodes d'odeurs. Nous avons été beaucoup sollicités. Nous avons trouvé la source de l'odeur et nous avons mis en place des mesures de mitigation. La situation s'est maintenant améliorée. Alors que nous travaillions à développer des mesures de gestion des nuisances, l'un des membres du comité de bon voisinage nous a suggéré de changer l'emplacement de la future cellule. Nous avons considéré cette proposition même si cela n'était pas simple. La réflexion a donc commencé en 2014 et a suscité plusieurs questions : comment est-il possible de s'éloigner ? Quel sera l'impact financier, notamment celui lié au coût de réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement ? Comment est-il possible de rentabiliser cet investissement ? La solution était d'agrandir et le site projeté est donc une solution gagnante pour tous.
Suivi	Échéancier
Fournir les preuves d'assurances dans le cadre du Règlement sur les matières dangereuses.	Prochaine rencontre : le 28 octobre 2019.
Apporter un complément d'information sur l'évaluation du risque sismique.	Stablex va faire un suivi en ce sens lors d'une rencontre thématique à venir.
Fournir les résultats des forages et des études qui indiquent que le site projeté est propice à l'installation d'une cellule de placement.	Les résultats des forages seront présentés lors de futures rencontres.
Fournir des informations concernant les autorisations d'opérer sur les différents sites concernés.	Stablex présentera ce point lors d'une rencontre thématique à venir.
Fournir des informations sur la circulation de l'eau dans la région de Blainville et plus particulièrement sur le sens de l'écoulement.	Stablex présentera ce point lors d'une rencontre thématique à venir. Stablex conviera alors un expert en hydrogéologie.

Tous les questionnements spécifiques seront pris en compte dans la prochaine rencontre afin d'élaborer une liste de thèmes à traiter dans le cadre des ateliers thématiques.

4. Présentation et échange sur la proposition de démarche de préconsultation en parallèle de la PÉEIE

M. Pierre Légo présente les différentes étapes de la démarche de préconsultation en expliquant l'objectif d'ouverture et d'échange. Stablex souhaite répondre aux questions en vue de fournir une étude d'impact sur l'environnement exhaustive.

M. Pierre Légo de Stablex présente la création du comité consultatif et explique l'enjeu de représentation.

Les ateliers thématiques viseront à traiter des sujets spécifiques comme ceux qui ont déjà été formulés plus tôt dans la rencontre (gestion de l'eau par exemple). L'objectif des ateliers est de profiter de l'expertise des entreprises qui accompagnent Stablex dans son projet.

Les rencontres feront l'objet d'un compte-rendu qui sera validé par le comité à la rencontre suivante.

Elles seront publiées sur le site internet de Stablex et accessibles à tous, notamment ceux qui n'étaient pas en mesure d'assister à la rencontre.

La visite prévue dans le cadre de la seconde rencontre se fera en fonction de la disponibilité des membres.

Le nombre de rencontres thématiques qui auront lieu dépendra des échanges avec le comité consultatif. La démarche de préconsultation doit être terminée d'ici le printemps 2020. Un rapport sera ensuite rédigé et indexé à l'étude d'impact.

⇒ précise que la rédaction du rapport et la validation de la contribution du comité à l'étude d'impact sur l'environnement font partie de ses mandats.

Question	Réponse de Stablex
M. Alex Craft demande à Stablex si les opérations sont également assujetties à la PÉEIE.	Stablex confirme que seul le projet de réaménagement de la cellule est concerné par la procédure.

5. Présentation et validation de la composition du comité

L'animateur propose à l'assemblée une composition de comité consultatif qui permettrait d'avoir une représentation de la population concernée par le projet de réaménagement :

- Quatre groupes ne sont pas représentés à cette séance d'information :
 - Deux groupes environnementaux et un voisin industriel ont participé aux activités de consultation dans le passé mais ne sont pas disponibles à cette séance.
 - Il n'a pas été possible d'échanger avec les groupes du secteur tourisme et loisirs pour connaître la raison de leur absence. Un suivi sera donc fait.
 - Les institutions d'enseignement ne sont pas représentées parmi les participants. De nouveaux contacts et des relances seront réalisés.

M. Alex Craft demande aux voisins de se regrouper afin d'identifier entre eux les participants qui souhaitent siéger au comité consultatif et ceux qui souhaitent simplement assister en tant qu'observateurs.

Question	Réponse de Transfert
Est-il possible de participer au comité sans être présent ce soir ?	Il y a une ouverture, certaines personnes peuvent assister uniquement aux rencontres thématiques qui les intéressent. Toutefois, il faut également des membres qui siègent en continu, entre autres, pour la validation du rapport final sur la démarche de préconsultation. Il sera nécessaire de s'inscrire aux rencontres préalablement pour des questions de logistique.
Concernant la représentation des voisins industriels, Moisson Montréal pourrait-il avoir ce rôle ? Il s'agit d'un entrepôt industriel situé à proximité du site.	Une flexibilité à ce sujet est possible.
En ce qui concerne la représentation des institutions d'enseignement et de la santé au comité, il serait intéressant qu'elles soient présentes en plus de la direction de la santé publique. De plus, il serait intéressant de faire appel au domaine de la recherche, à des étudiants de maîtrise, notamment de l'université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme.	Le secteur de la santé est représenté aujourd'hui avec la présence d'un médecin de la Direction de la santé publique. Le Collège Lionel Groulx a été sollicité. Une note est faite concernant la suggestion d'inclure des étudiants ou des représentants universitaires du campus à Saint-Jérôme. Des démarches vont être entreprises en ce sens.
Quand sont prévues les rencontres ?	Il s'agit de rencontres en soirée de 19 h à 21 h sauf pour la visite du site qui devrait avoir lieu plus tôt.
Peut-on faire une proposition de membre pour le comité ?	C'est l'objet de la discussion qui suit.

Question	Réponse de Transfert
Combien y aura-t-il de rencontres ?	C'est au comité consultatif de décider du nombre de rencontres qu'il juge nécessaire.
Sur la procédure d'évaluation, il est écrit 14 mois, la démarche de préconsultation va durer 14 mois ?	La démarche de préconsultation est prévue jusqu'au printemps 2020. Il s'agit d'une rencontre par mois auxquelles il faut ajouter la visite en octobre.
Les rencontres se feront-elles ici (au Golf Le Blainvillier) ?	Pas forcément mais elles auront toutes lieu à Blainville.
Suivi	Échéancier
Faire le point sur une représentation possible d'acteurs de la recherche et de l'université originaires de la région.	D'ici la prochaine rencontre.

6. Retour sur la composition, en plénière

Une dizaine de minutes est consacrée aux échanges des voisins, sur leur souhait ou non, de siéger au comité consultatif. Mme Rébecca Gelly-Cyr rapporte les conclusions de la discussion :

- Neuf voisins ont manifesté leur intérêt à siéger au comité consultatif ;
- Le comité comprend également des observateurs issus des institutions municipales, du secteur de la santé publique et de la sécurité ;
- Des relances seront faites pour intégrer des observateurs issus du secteur l'environnement ;
- Il est convenu que tous les participants à la séance d'information seront tenus informés des prochaines rencontres pour continuer à y participer.

7. Grandes lignes des règles et modalités de fonctionnement

Stablex affiche une série de propositions aux participants portant sur :

1. Le mandat du comité ;
2. Le rôle des membres ;
3. Les règles de fonctionnement du comité ;
4. Les engagements de Stablex.

⇒ *Ces propositions sont détaillées à l'annexe 2 du document.*

Les participants sont invités à indiquer, par l'intermédiaire d'un vote électronique, leur niveau d'approbation. Lorsqu'une question ne suscite pas l'adhésion, M. Alex Craft interpelle les participants sur les motifs et leurs suggestions.

QUESTIONS	RÉPONSES DES PARTICIPANTS	QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES
Question 1 portant sur le mandat, proposé au comité (Voir annexe 2) :	A : 61 % B : 39 % C : 0 %	Le mandat peut-il être ajusté par la suite en fonction des préoccupations et des orientations du comité consultatif ?	M. Alex Craft indique que le mandat peut effectivement évoluer dans le temps.
		Un participant souhaite que le mandat et le rapport mentionnent clairement l'enjeu de pérennité de la santé à Blainville.	M. Alex Craft propose d'ajouter une précision temporelle comme « à moyen et long terme » ou bien la durée projetée des activités de Stablex.
		Peut-on ajouter la mention « assurer un suivi » en précisant la question de la pérennité ?	Stablex va faire une nouvelle proposition de libellé de mandat au comité à la prochaine rencontre du comité.
		Peut-on ajouter également « dans la ville de Blainville » afin que la ville soit une partie prenante du comité ?	M. Alex Craft explique que le terrain du site projeté appartient à la ville. D'autres instances comme le conseil municipal permettent d'interpeller la ville sur le projet de réaménagement de la cellule no. 6.
Question 2 portant sur le rôle des membres, proposé au comité (Voir annexe 2) :	A : 78 % B : 22 % C : 0 %	C'est ajustable ? Le comité va décider de l'orientation qu'il souhaite prendre ?	M. Alex Craft indique que oui, c'est ajustable.
		Le comité va aussi aller chercher les préoccupations dans son réseau, donc ce ne sont pas seulement 20 personnes qui vont décider. Aura-t-on des outils pour objectiver la démarche afin de revenir au comité avec des réponses ?	M. Alex Craft répond que les membres sont encouragés à solliciter leur réseau sur ses préoccupations concernant le projet. Le comité pourra effectivement traiter ces informations.
		Peut-on laisser des commentaires sur le site internet ?	M. Pierre Lego mentionne qu'il est possible d'écrire à l'équipe. Les coordonnées sont accessibles sur le site internet.
		Comment voyez-vous le rôle des membres par rapport au conseil d'administration de Stablex ? À l'équipe de direction ?	M. Pierre Lego indique que les représentants de Stablex présents aujourd'hui sont des membres de l'équipe de direction. Ils font le lien avec le conseil d'administration pour qu'il puisse jouer son rôle.

QUESTIONS	RÉPONSES DES PARTICIPANTS	QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES
		Les gens peuvent-ils avoir accès à l'information du comité consultatif ? Des journalistes par exemple ?	<p>M. Alex Craft répond qu'il n'est pas recommandé d'avoir un média qui participe à la séance.</p> <p>M. Pierre Lego indique que Stablex est très ouvert à répondre aux questions des médias.</p>
Question 3 portant sur les règles de fonctionnement, proposées au comité (Voir annexe 2) :	A : 94 % B : 6 % C : 0 %	Les participants n'ont pas de commentaires.	
Question 4 portant sur les engagements de Stablex, proposés au comité (Voir annexe 2) :	A : 88 % B : 12 % C : 0 %	Pouvez-vous vous engager à mettre à disposition des experts de qualité ?	<p>M. Pierre Lego explique que Stablex est déjà accompagné de longue date, par plusieurs organisations et experts de qualité. Depuis 25 ans, c'est la même compagnie qui conçoit les cellules. Stablex est accompagné, entre autres, pour l'hydrogéologie, par Englobe, une grande compagnie reconnue.</p> <p>Ce sont les experts qui vont fournir l'information et répondre à certaines questions sur les rapports finaux et l'étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>M. Alex Craft complète en proposant aux participants de juger eux-mêmes de la qualité des experts mobilisés par Stablex quand ils les rencontreront.</p>

Suivi	Échéancier
Proposer un libellé de mandat plus adapté aux attentes des participants	D'ici la prochaine rencontre.

Stablex fait le point sur les prochaines rencontres du comité consultatif :

- ⇒ Parmi les dates proposées, le lundi 28 octobre convient à tout le monde pour tenir une seconde rencontre.
- ⇒ Le mardi est une date qui convient au plus grand nombre pour les rencontres des mois de novembre et décembre. Les prochaines rencontres sont prévues le 19 novembre et le 10 décembre 2019.
- ⇒ Si la visite du site a lieu, le rendez-vous sera au niveau du stationnement.

8. Appréciation et mot de la fin

M. Pierre Légo remercie les personnes présentes et rappelle que la présentation, l'ordre du jour et la fiche d'information seront publiés sur le site internet de Stablex.

- ⇒ Le comité consultatif validera le compte-rendu à la prochaine rencontre afin qu'il soit mis en ligne également.

M. Alex Craft demande aux participants de donner leur avis sur la séance par le biais d'un questionnaire de satisfaction.

La rencontre se termine à 21 h 30.

Production du compte-rendu
 Transfert Environnement et Société
 Rapporteur : Marie Réveillé
 Facilitation : Alex Craft et Rébecca Gelly-Cyr

ANNEXE 1 : Ordre du jour

Ordre du jour — Séance d’information et de création d’un comité consultatif

Projet de réaménagement de la cellule de placement n° 6

Mardi 8 octobre 2019 — Golf le Blainvillier (200, rue du Blainvillier, Blainville, QC, J7C 4X6)

Heure	Sujet
18 h à 19 h	Accueil des participants
	Rencontre informelle pour échanger sur Stablex et le projet
19 h à 21 h	Ouverture et mot de bienvenue
	Tour de table sur les attentes
	Présentation du déroulement de la rencontre
	Présentation de Stablex et du projet de développement
	Question et échanges
	Présentation et échange sur la proposition de démarche de préconsultation en parallèle de la PÉEIE
	Présentation et validation de la composition du comité
	Retour sur la composition, en plénière
	Grandes lignes des règles et modalités de fonctionnement
Appréciation et mot de la fin	

ANNEXE 2 : sondage portant sur le mandat et le rôle du comité

Une télécommande a été fournie à chacun des participants pour qu'ils puissent sélectionner la réponse qui lui semblait la plus juste. Un logiciel calculait immédiatement le pourcentage obtenu pour chacune des réponses, pour l'ensemble des participants. Les différentes réponses proposées aux participants étaient les suivantes :

A. *Tout à fait convenable (pas d'ajustement nécessaire)*

B. *Convenable, mais gagnerait à être ajustée*

C. *Pas convenable (doit être revue)*

QUESTIONS	RÉPONSES (en %)
Un rôle consultatif et participatif (non décisionnel) Le mandat proposé du comité est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi de l'évaluation des impacts sur l'environnement du projet de réaménagement de la cellule no. 6 • Partager à Stablex les préoccupations et les enjeux du milieu par rapport au projet • Participer à l'élaboration des mesures d'atténuation proposées et identifier des mesures sociales d'atténuation des impacts 	A : 61 B : 39 C : 0
Rôle des membres : <ul style="list-style-type: none"> • Participer de façon volontaire et active aux travaux du comité • Prendre connaissance de la documentation relative aux travaux du comité • Formuler des questions, opinions et suggestions/Faire profiter le comité de leurs connaissances et de leur raisonnement • Partager avec Stablex les préoccupations du milieu • Respecter les règles de fonctionnement adoptées par consensus 	A : 78 B : 22 C : 0
Règles de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> • Code d'éthique : respect des opinions, collaboration, bonne foi, recherche de solutions • Règles flexibles et consensuelles, pouvant être ajustées au besoin • Préparation par Stablex d'outils d'information vulgarisés et courts pour les rencontres • Avis adoptés par consensus (pas de vote à majorité) • Animation et coordination par une ressource externe et indépendante • Comptes-rendus validés par le comité, puis rendus publics 	A : 94 B : 6 C : 0
Les engagements de Stablex <ul style="list-style-type: none"> • Faire de l'évaluation environnementale un processus respectant les principes du développement durable en y intégrant le volet social • Rendre disponible au comité l'information utile concernant les différents thèmes abordés • Fournir les réponses aux questions soulevées par les membres, dans des délais raisonnables • Prendre en considération et évaluer les suggestions formulées par le comité, rendre compte des résultats et justifier un refus, le cas échéant 	A : 88 B : 12 C : 0